



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200 CÔTE DE LA MER, LE 3 AOÛT 2020

Sont présent (e)s : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud et Vincent More

Sont absent (e)s : Stéphane Fraser, Claude Caron

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, dir. générale / secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La séance est publique tout en respectant les consignes de la santé publique et débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire, Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-148

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-08-149

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

Il y a eu un accident de la route impliquant un de nos employés, notre coordonnateur terrain des parcs, voirie et bâtiment, qui sera en convalescence plusieurs semaines. Nos pensées l'accompagnent durant cette épreuve.

Ce mois-ci, il y a eu plusieurs entrevues et articles dans la presse sur la sécurité routière sur la route de la Montagne à la suite de la constitution d'un groupe de citoyens qui aimeraient voir une diminution de la vitesse de la route et une augmentation de mesures pour assurer la sécurité des gens. Le conseil appuie la démarche même si la réduction de vitesse ne fait pas consensus; les autres mesures d'atténuation pour assurer la sécurité ont l'aval de tous les membres du conseil.

La bibliothèque demeure toujours fermée, mais le service de demandes spéciales est toujours offert. Les négociations avec la Fabrique sont au point mort, aucun progrès sur la discussion n'a eu lieu dans le dernier mois pour le déménagement de la bibliothèque au sein de l'église.

5. Information des conseillers(ère)s

Suzette de Rome remercie à nouveau tous les bénévoles du Covid-19 qui ont aidé de toutes sortes de façons ceux qui étaient dans le besoin.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Demande d'aide financière Programme d'aide aux immobilisations auprès du ministère de la Culture et des communications

ATTENDU QUE la Municipalité désire relocaliser la bibliothèque dans un lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire réaliser le projet *d'Espace Multifonction* qui a pour but de construire un nouveau bâtiment pour la piscine dans lequel seraient intégrées une salle récréative et la bibliothèque,

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-150

QUE le conseil municipal autorise Line Petitclerc, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations ainsi qu'à signer tous documents officiels en rapport avec cette demande d'aide financière ;

QUE le conseil confirme la participation financière de la municipalité pour un montant pouvant atteindre 200 000 \$;



QUE la Municipalité s'engage à ouvrir la bibliothèque un minimum de quinze (15) heures par semaine après la réalisation du projet.

7. Embauche d'un journalier pour la période estivale

ATTENDU QUE deux membres de l'équipe terrain sont manquants et qu'il était urgent d'embaucher un journalier pour l'été;

CONSIDÉRANT QU'Alexandre Thibeault a fait parvenir son curriculum vitae, qu'il a été rencontré et qu'il était disponible dès le lendemain matin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-151

QUE le conseil municipal embauche Alexandre Thibeault comme journalier pour un contrat d'emploi estival commençant le 21 juillet et se terminant le 21 septembre 2020.

8. Protocole d'entente avec la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup pour la bibliothèque

ATTENDU QUE la Commission scolaire offre à la municipalité un local d'une superficie d'environ 37 m² dans l'école de Notre-Dame-du-Portage pour une année scolaire, soit de septembre 2020 au 24 juin 2021;

ATTENDU QUE la municipalité ne proposera que des livres pour enfants compte tenu de l'espace très limité qu'offre le local;

ATTENDU QUE les membres du comité de bibliothèque ont été consultés et acceptent d'offrir un service aux élèves;

CONSIDÉRANT qu'aucune autre option n'est possible pour relocaliser la bibliothèque municipale pour le moment;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-152

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, le maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le protocole d'entente entre la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup et fasse part à la Commission scolaire de son intérêt de prolonger l'entente d'une autre année scolaire, soit jusqu'en 2022 ou jusqu'à ce que la bibliothèque soit relocalisée, si cela est possible.

9. Demande de branchement au réseau d'aqueduc pour le 415, route de la Montagne

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de branchement au réseau d'aqueduc, secteur central, pour raccorder la propriété du 415, route de la Montagne qui possède un terrain contigu au réseau CV.

ATTENDU QU'après vérifications auprès d'un ingénieur, il est possible de procéder à de nouveaux branchements;

CONSIDÉRANT QUE la localisation de la propriété visée est dans la zone desservie par le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires auront à assumer les frais d'installer un accès sur le réseau et les frais de se raccorder à partir de cet accès jusqu'au bâtiment principal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diamant
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-153

QUE le conseil municipal autorise le raccordement du 415, route du Fleuve.

10. Demande d'appui de la ville de Rivière-du-Loup pour la cour municipale

ATTENDU que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à Rivière-du-Loup et à Témiscouata-sur-le-Lac contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la Loi sur les cours municipales;

ATTENDU que l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup intervenue entre le ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de Rivière-du-Loup concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes;

ATTENDU qu'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales;

ATTENDU que ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes;

ATTENDU que la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience;

ATTENDU que les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès;

ATTENDU que pour ce faire, la Ville de Rivière-du-Loup doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans

visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire;

ATTENDU que la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales;

ATTENDU que les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales;

ATTENDU qu'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée;

ATTENDU que le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales;

ATTENDU que plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-154

QUE le conseil prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de :

- revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales;
- soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celles-ci puissent acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées;
- accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Justice du Québec, madame Sonia LeBel, au député de la circonscription foncière de Rivière-du-Loup-Témiscouata, monsieur Denis Tardif, aux préfets des MRC du Témiscouata, de Rivière-du-Loup et Les Basques, madame Guylaine Sirois, et messieurs Michel Lagacé et Bertin Denis, à la

Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, directrice générale, et monsieur Dominic Thériault, directeur du Centre de services de la MRC de Rivière-du-Loup, à l'Union des Municipalités du Québec, à la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent et à l'ensemble des municipalités possédant une cour municipale, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

11. Réouverture du bureau municipal

Le bureau municipal ouvrira à partir du 1^{er} septembre, mais les directives de Santé publique devront s'appliquer tant aux employés qu'aux clients qui se présenteront. Le travail à la maison sera toujours priorisé et offert aux employé.e.s qui le désireront; l'objectif est qu'il n'y ait pas plus de 25% qui travaillent au même moment dans les bureaux.

12. Demande d'une citoyenne d'interdire les véhicules récréatifs (VR) ou gros motorisés sur la route du Fleuve

ATTENDU QUE la municipalité est une municipalité de villégiature;

ATTENDU QUE la limite de vitesse sur la route du Fleuve a été revue à la baisse pour protéger la sécurité des marcheurs et des cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a toujours montré une ouverture à recevoir des touristes de passage;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Il est résolu unanimement par les conseillères et les conseillers présents,

2020-08-155

QUE le conseil municipal continue d'autoriser les véhicules récréatifs et les gros motorisés sur la route du Fleuve comme sur les autres routes de la municipalité.

13. Avis de motion pour le projet de règlement no 2020-07-410 relatif aux animaux

Un avis de motion est donné par Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure du projet de règlement intitulé « Règlement 2020-07-410 relatif aux animaux ».

14. Adoption du projet de règlement no 2020-07-410 relatif aux animaux

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun d'abroger et de remplacer le règlement numéro 2013-07-333, relatif aux animaux, afin de revoir la réglementation en cette matière et de l'actualiser;

ATTENDU l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres présents de ce conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament

Appuyée par Jacqueline Poirier

Il est résolu unanimement par les conseillères et les conseillers présents,

2020-08-156

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 2020-07-410 relatif aux animaux.

15. Adoption du règlement no 2020-07-409 modifiant le règlement no 90-05-126 de permis et certificats

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les amendes pour les actualiser;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue à huis clos par vidéoconférence le 6 juillet et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents de ce conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament

Appuyée par Emmanuelle Garnaud

Il est résolu unanimement par les conseillères et les conseillers présents,

2020-08-157

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2020-07-409 modifiant le règlement numéro 90-05-126 de permis et certificats.

16. Résolution pour le transfert du véhicule Ford F250 pour règlement des assurances

ATTENDU QU'il y a eu un accident avec le véhicule FORD F250 et que le véhicule a été déclaré par les assureurs comme une perte totale;

ATTENDU QUE l'assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec, a proposé une demande d'indemnité qui convient à la municipalité;

ATTENDU QU'un transfert de propriété doit être fait pour compléter l'indemnisation;

CONSIDÉRANT QUE le sinistre en date du 29 juin 2020 a entraîné des dommages matériels rendant le véhicule portant le numéro de série 1FT7X2B60KEF43782 dans un état de perte totale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Il est résolu unanimement par les conseillères et les conseillers présents,

2020-08-158

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à signer tout document requis pour l'indemnisation du véhicule et tout document pour effectuer le transfert du véhicule Ford F250, année 2019, et dont le numéro de plaque est le FNY7368.

17. Le mot de bienvenue aux nouveaux arrivants

ATTENDU QUE la municipalité désire faire un geste de bienvenue envers ses nouveaux résidents;

ATTENDU QU' un mot de bienvenue sera envoyé à tous ceux qui s'établissent dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Marie Diamant
Il est résolu unanimement par les conseillères et les conseillers présents,

2020-08-159

QUE le conseil municipal autorise que soit ajoutée au mot de bienvenue aux nouveaux résidents une carte de 5 baignades gratuites à la piscine municipale.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

18. Demande d'aide financière PGDEP pour la gestion des eaux de pluie

ATTENDU QUE la municipalité est admissible au programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter deux demandes d'aide financière, l'une pour faire un stationnement vert permettant une meilleure gestion des pluies sur le terrain en pente faisant le coin de la route de la Montagne et de la côte de l'Église et l'autre demande pour faire une gestion des pluies plus efficace dans le secteur des îles;

ATTENDU QUE les travaux pour les deux projets seront respectivement d'un montant maximal de 100 000 \$ et de 36 000 \$ et que les travaux seront faits en 2021 ou 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Il est résolu unanimement par les conseillères et les conseillers présents,

2020-08-160

QUE le conseil municipal :

- Mandate Line Petitclerc, directrice générale, pour présenter deux demandes d'aide financière auprès du PGDEP pour des travaux

occasionnant un maximum de 136 000 \$, 50% seront financés par la municipalité par des travaux en régie interne et par un apport financier ;

- Nomme Keven Desjardins, coordonnateur de la voirie, chargé de projet pour les travaux.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

19. Communications de la FQM sur le Covid-19

La location de la salle Gilles-Moreau est maintenant possible, car les rassemblements intérieurs de moins de 250 personnes sont maintenant permis. Les locataires doivent signer un engagement à suivre toutes les directives de la direction de la Santé publique en vigueur le jour de la location.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

20. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

451, route du Fleuve PIIA (Rénovation)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer des fenêtres de bois par des fenêtres en PVC et remplacer la porte arrière en bois par une porte en aluminium.

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-161

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

472, route du Fleuve PIIA (Installation d'un sauna)

ATTENDU QUE la demande consiste à l'installation d'un sauna préfabriqué dans la cour latérale ouest de la propriété;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;



EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-162

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

553-555, côte de l'Église PIIA (Rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement actuel de la toiture par du bardeau d'asphalte d'une couleur différente, soit du bardeau d'asphalte de couleur gris étain;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-163

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

599, route du Fleuve PIIA (Rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover des fenêtres avec un modèle différent de celles existantes, soit en PVC avec des carrelages dans la partie supérieure;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'utilisation du type de fenêtre proposé pour la rénovation de l'ensemble des fenêtres du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-164

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du type de fenêtre proposé pour la rénovation de l'ensemble des fenêtres du bâtiment.

716, route du Fleuve PIIA (Aménagement stationnement)

ATTENDU QUE la demande consiste à réaménager les stationnements en façade et refaire leurs revêtements avec des matériaux différents, des blocs de la compagnie St-Laurent pour celui en façade et du gravier pour celui à gauche;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-165

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

756, route du Fleuve PIIA (Agrandissement et transformation)

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un solarium 3 saisons en façade de la résidence, rénovation et prolongation de la galerie sur le mur Est, rénovation de la toiture avec de la tôle « Supervic » noire comme celle utilisée sur le garage, remplacement de la porte avant, rénovation des fenêtres et ajout d'une fenêtre hexagonale de 36" en façade à l'étage;

CONSIDÉRANT que le projet respecte en partie les objectifs et critères du règlement PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux avec la modification suivante :

- La fenêtre hexagonale prévue à l'étage devrait être remplacée par une fenêtre verticale similaire à celles utilisées de chaque côté.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-166

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés mais demande de remplacer la fenêtre hexagonale par une fenêtre verticale ou carrée similaire à celles déjà présentes sur la devanture de la résidence.

764, route du Fleuve PIIA (Rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover le revêtement de la toiture avec de la tôle noire de style Victoria;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-167

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

824, route du Fleuve PIIA (Modification d'un PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier le PIIA 2019-06-341, le propriétaire propose de réduire le nombre de matériaux du revêtement extérieur en un seul matériau (Déclin de cèdre Blu-Hous de pin);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la modification du PIIA 2019-06-341 afin de réduire le nombre de couleurs du revêtement extérieur comme demandé.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-168

QUE le conseil municipal autorise la modification du PIIA 2019-06-341 afin de réduire le nombre de couleurs du revêtement extérieur comme demandé.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21. Programmation automne en préparation

La programmation de loisirs d'automne est en cours d'élaboration et sa diffusion est d'ailleurs prévue pour la fin août.

Plusieurs ateliers seront de retour à l'automne 2020, tels que le Yoga et la Zumba, en plus de nouvelles activités telles que le mini-basket et la danse.

Le camp de jour prendra fin le 14 août. Plusieurs invités sont venus rencontrer les jeunes au camp : pompier, police, la Manne Rouge, zoothérapie et bien d'autres.

Bien que la programmation d'automne soit en cours d'élaboration, il est important de préciser que celle-ci peut être sujette à divers changements ou retraits d'activités en cours de route, selon les modifications des directives de la Santé publique pouvant survenir au courant des prochains mois.

22. Activités à venir

- Patrimoine et Culture propose une soirée Ciné-parc pour toute la famille le 19 août, si pluie remise au lendemain;
- Biennale des livres d'artistes – 25-26 et 27 septembre;
- Pêche à l'éperlan devrait se tenir au début d'octobre;
- Fête de l'automne le 4 octobre.

23. Tarifs spéciaux pour les baigneurs fréquents

ATTENDU QUE plusieurs baigneurs ont été assidus cet été;



ATTENDU QUE l'abonnement annuel n'a pas été proposé en raison des complications engendrées par la Covid-19;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-169

QUE le conseil municipal accepte qu'une promotion soit offerte aux usagers ayant fréquenté 30 fois ou plus la piscine à l'été 2020, soit un rabais fidélité 2020 qui permettra d'acheter 1 carte de séances de leur choix (5 ou 10 séances de bains libres, 10 séances de bain du matin) et d'en obtenir une deuxième gratuite.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

24. Contrat de pavage rang 2

ATTENDU QUE la municipalité va procéder au pavage du rang 2;

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation en 2019;

ATTENDU QUE la municipalité avait signé un contrat avec le plus bas soumissionnaire, Pavage Francoeur, mais que ce dernier n'avait pas pu faire les travaux de pavage à cause de la neige tombée très tôt à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE le contractant a maintenu le même prix que le contrat signé en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-08-170

QUE le conseil municipal accepte que des travaux de pavage soient faits par Pavage Francoeur pour un montant maximal de 6000\$, avant taxes.

DON ET PARTICIPATIONS

NIL

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

25. Dépôt des deux états financiers comparatifs – juillet 2020

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

26. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – juillet 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-08-171

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 167 903,98 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

27. Période de questions

Quelques questions sont posées par l'assemblée concernant la piscine, la présence des touristes et des précisions sur les demandes de permis.

28. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 34.

Vincent More
Maire

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-
trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire